

TRIP printemps



2019

21 mai 2019

Tribune de Julien DENORMANDIE

Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités territoriales,
chargé de la ville et du logement



Photo Colloque TRIP de
printemps de l'Avicca,
le 21 mai 2019

Julien DENORMANDIE,
Ministre auprès de la Ministre
de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les
collectivités territoriales,
chargé de la ville et du
logement

Crédit photo : © Magali Bru

Tribune de Julien DENORMANDIE
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités territoriales,
chargé de la ville et du logement

« retranscription - seul le prononcé fait foi »

Mesdames et Messieurs les élus locaux,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président, cher Patrick,

Merci beaucoup pour votre invitation et pour vos mots. C'est vraiment important pour le ministre que je suis de pouvoir participer à ces TRIP de l'Avicca et je crois pouvoir dire que je n'en n'ai raté aucun depuis maintenant deux ans, même avec des agendas très contraints parfois. Ce sera encore le cas, malheureusement, je ne pourrai pas rester parce qu'il y a des questions au gouvernement, auxquelles, Monsieur le Sénateur, je sais que vous êtes très attaché.

Je voulais en introduction répondre à certains points que vous évoquiez Monsieur le Président, et notamment dire que, effectivement, je suis à vos côtés. Mais derrière le jeu, il y a l'ensemble des acteurs qui sont présents ici, c'est-à-dire le gouvernement que je représente, mais aussi les parlementaires, évidemment les élus locaux, les porteurs de projets, les opérateurs privés... Je crois que nous avons tous une responsabilité qui est de répondre à cette impatience, ô combien légitime, exprimée par nos citoyens qui, aujourd'hui encore dans beaucoup trop de cas, considèrent que **le numérique a aggravé la fracture territoriale**, que le numérique (que

ce soit le très haut débit ou d'ailleurs la téléphonie mobile) est souvent pour les autres et pas suffisamment pour eux, ce qui a nourri le sentiment de déclassement qui s'est tant et tant exprimé ces derniers mois.

Alors oui, le gouvernement et le ministre que je suis, nous avons beaucoup œuvré à vos côtés, ensemble - et je voudrais vraiment insister sur ce volet partenarial entre l'ensemble des acteurs, qu'ils soient élus locaux, porteurs de projets, opérateurs et gouvernement - pour faire en sorte que des objectifs ambitieux puissent être d'abord définis et ensuite mis en œuvre au niveau national.

Il y a deux sujets qui nous intéressent tout particulièrement en ce début de colloque, qui sont d'un côté le très haut débit et puis de l'autre la téléphonie mobile.

Comme vous le savez, sur le très haut débit, la volonté de ce gouvernement a été de renforcer le cadre existant pour accélérer les déploiements en partant du principe qu'il vaut mieux partir des équilibres existants plutôt que de renverser la table si on veut accélérer. Je pense notamment aux définitions mêmes, c'est-à-dire d'un côté la zone privée, d'un autre côté la zone AMII et puis enfin les zones RIP. Mais je pense également aux zones urbaines, c'est-à-dire dans les zones dites AMII, où la volonté de ce gouvernement a été de

faire en sorte que l'ensemble des opérateurs puissent prendre des engagements contraignants au titre du L. 33-13. De manière très précise, cela concernait les opérateurs Orange et SFR dans les zones dites AMII. C'est chose qui a été faite puisque, à partir de juillet 2018, les opérateurs en question ont pris des engagements contraignants et aujourd'hui le développement du déploiement du très haut débit dans ces zones s'est accéléré significativement. Il s'est accéléré parce que, collégialement, nous avons décidé de renforcer le cadre existant via la mise en place d'objectifs qui, dorénavant, sont contraignants.

En zone rurale, l'État a poursuivi son soutien aux RIP, d'une part avec plus d'un milliard d'euros engagés par le Premier ministre depuis mai 2017, d'autre part avec la consolidation des financements - et je reviendrai sur la question de la réouverture du guichet -, mais également avec la mise en œuvre le plus rapidement possible d'un certain nombre de décisions. Je pense par là même aux décisions prises le 22 mars dernier par le Premier ministre, concrétisant à nouveau 243 millions d'euros de financement au bénéfice d'un certain nombre de réseaux d'initiative publique, plus précisément concernant 9 départements différents.

Alors effectivement, cette accélération repose d'abord sur la consolidation des modèles, d'autre part sur des objectifs dorénavant dits contraignants, pris sous le sceau de l'Arcep aux opérateurs, mais également sur un volet de transparence. Nous en parlons ce matin avec les associations d'élus, avec les opérateurs, avec vous-même cher Patrick dans le cadre du comité de suivi. Cette transparence est essentielle et c'est pour cela que l'Arcep nous présentait ce matin la plateforme de transparence des déploiements

du THD. Cette même plateforme est développée et sera rendue publique pour le déploiement du mobile parce qu'il était absolument nécessaire de rendre tout cela transparent.

Ces efforts, se sont concrétisés par une accélération massive des déploiements. Cette accélération est un fait, et je ne le dis avec aucune satisfaction puisque notre objectif au final est de faire en sorte que la perception de nos citoyens change, et la seule façon d'y parvenir, c'est que les objectifs assignés par le président de la République, c'est-à-dire du bon débit pour tous en 2020 et du très haut débit pour tous en 2022, soient tenus.

Mais depuis la mise en place de ces accélérations au courant de l'année 2018, 3,2 millions de prises FttH ont été rendues raccordables. **C'est en moyenne, chaque jour ouvré depuis le 1^{er} janvier 2018, 13 000 lignes FttH qui sont raccordables. Les collectivités territoriales ont contribué très fortement à ces déploiements puisque 750 000 prises FttH sont directement liées à des constructions où le donneur d'ordre est une collectivité territoriale.** Au seul 4^{ème} trimestre 2018, c'est plus d'un million de lignes FttH qui ont été construites, c'est-à-dire près de 25% de plus qu'à la même période l'année précédente. On est aujourd'hui dans un rythme de déploiement qui, au final en 2018, en comptant les premiers mois de 2019, a permis un renforcement significatif du nombre de personnes dites raccordables.

Mais notre objectif est non seulement d'être vigilant, mais il est de s'assurer que ce rythme va continuer à s'accélérer. Le gouvernement restera vigilant, c'est-à-dire que l'ensemble des contraintes et des engagements contraignants pris par chaque opérateur, nous serons extrêmement attentifs à leur respect,

avec évidemment l'appui du gendarme que constitue l'Arcep, et puis avec un objectif de déploiement qui aujourd'hui doit passer de 13 000 à 15 000 prises raccordables par jour ouvré. Dit autrement, notre objectif est de faire en sorte que le nombre de prises déployées annuellement entre 2019 et 2022 passe à 4 millions de prises. C'est presque 2 fois plus qu'il y a 2 ans. Depuis 2017, on a fait 2 fois plus que les 5 années précédentes. Quand je dis nous, c'est nous tous ensemble, je ne m'approprie pas les résultats personnellement. Mais cette accélération qui est manifeste, il nous faut aujourd'hui la poursuivre.

Comment faire cela ? Nous avons effectivement lancé un certain nombre de nouveaux dispositifs dont le dispositif AMEL. Ce dispositif, nous avons déjà eu régulièrement l'occasion d'en parler dans cette enceinte, et encore plus avec le Président de l'Avicca, c'était dans son principe de donner la possibilité aux collectivités locales et à l'État de pouvoir bénéficier des investissements privés pour réduire les dépenses publiques des collectivités et de l'État d'un côté, et d'un autre côté d'accélérer les déploiements.

Est-ce que ces AMEL sont un succès aujourd'hui ? J'ai la faiblesse de penser que oui quand je regarde le nombre de départements qui ont concouru aux AMEL et au nombre de prises qui vont être financées par des AMEL - entre un million et 1,5 million. Avons-nous été suffisamment rapides dans le déploiement des AMEL ? À l'évidence non, et vous l'avez très bien dit cher Patrick. Effectivement, personne ne peut comprendre que tant de temps sépare le moment où les dossiers sont remis et le moment où les autorisations sont données. Donc notre objectif, aujourd'hui, est d'accélérer et c'est

« À partir du 15 juin, les discussions au niveau des AMEL seront terminées. »

d'ailleurs forte de ce constat que l'Arcep, dans toute son indépendance, a octroyé les autorisations sur 3 AMEL différentes, dans la Côte-d'Or, dans le Lot-et-Garonne et dans 3 départements de la région Sud PACA. C'est pour cela que nous avons demandé à tous les opérateurs de prendre en compte le fait qu'à partir du 15 juin, les discussions au niveau des AMEL seront terminées. Cet élément était important ; nous l'avons notifié il y a un mois aux opérateurs et nous le leur avons rappelé ce matin lors du comité de suivi. Pourquoi ? Parce que, comme vous l'avez dit cher Patrick, il faut absolument mettre cette date de butée pour faire en sorte que les négociations se terminent. Une négociation trop longue n'est jamais une bonne négociation. Il faut que les négociations se terminent et nous aurons donc terminé toutes les négociations des AMEL au 15 juin.

Il n'en reste pas moins que tous les projets qui n'ont pas besoin de négociation supplémentaire sont en phase finale d'analyse auprès de l'Arcep qui donnera ses autorisations au sein du gouvernement, qui notifiera ensuite les accords. Je veux vraiment

être très ferme là-dessus parce que le sujet des AMEL était un sujet important, mais un sujet qui doit maintenant se clore pour donner place à une autre phase - et je reviendrai sur la question de la réouverture du guichet.

Deuxième élément, cher Patrick, je souhaite rebondir sur ce que vous avez dit par rapport à un certain nombre d'articles de presse, notamment de presse soit anglo-saxonne, soit européenne. Il ne faut vraiment avoir aucun french bashing sur la question du déploiement du numérique. Il faut au contraire asséner le fait que le déploiement du numérique dans notre pays est un déploiement de très haute

qualité, bien en avance sur la plus grande partie des partenaires européens et, qui plus est, de ceux dont l'économie est proche de l'économie française. Si on pouvait un jour arrêter de faire du french bashing tout le temps en se disant « c'est mieux ailleurs et chez nous c'est moins bien », je pense que c'est important, surtout dans la période.

Aujourd'hui, nous sommes collégialement en train de construire un système comparatif très fort en France grâce à l'effort produit par tous et de faire ces infrastructures de qualité. Très tôt, vous avez décidé de faire le choix du très haut débit, bien plus tôt que dans beaucoup de pays européens. Aujourd'hui, nous sommes en capacité de donner à notre pays la possibilité d'avoir cette infrastructure de THD qui sera un avantage concurrentiel pour nos entreprises, pour l'attractivité de notre territoire, de tous nos territoires, et pour le cadre de vie de nos concitoyens.

Enfin, dernier élément cher Patrick, c'est la question de la réouverture du guichet. **J'ai toujours été très clair et très serein sur ce sujet : si on voulait donner une chance aux AMEL, évidemment qu'on ne pouvait pas faire d'un côté les AMEL et de l'autre côté le guichet. Je pense que très peu auraient sollicité les AMEL si d'un autre côté le système habituel du guichet était maintenu en parallèle.** Donc évidemment, si on voulait donner leur chance aux AMEL, il fallait suspendre le guichet le temps de la procédure des AMEL.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? On finalise les AMEL à partir du 15 juin. Nous sommes en train de faire, via le Service de l'économie numérique et la Direction générale des

entreprises, l'évaluation précise des besoins nécessaires au lendemain de la clôture des AMEL. Dans les premières pistes qui remontent, ce travail donne une évaluation inférieure, vous avez raison Patrick, à celle qui avait été faite il y a deux ans, et c'est d'ailleurs bien normal parce que, dans beaucoup de RIP, le déploiement s'est fait avec un moindre coût et les AMEL ont apporté d'autres facilités financières. Nous tiendrons compte avec

« Si on voulait donner leur chance aux AMEL, il fallait suspendre le guichet le temps de la procédure des AMEL. »

beaucoup d'attention des travaux faits par InfraNum, et je trouve très intéressant qu'InfraNum fasse cette évaluation également. Nous tiendrons compte de toutes ces évaluations pour déterminer quel est le besoin en termes

d'autorisation d'engagement, en termes de crédit de paiement et selon quelle temporalité. Notre objectif est de terminer cette évaluation juste après l'été.

Une fois que nous aurons cette évaluation, nous en parlerons dans le cadre des dispositifs prévus en loi de finances, c'est-à-dire que c'est la loi de finances qui est le bon véhicule, avec, j'en suis sûr, un certain nombre de parlementaires, dont celui assis au premier rang qui portera le sujet avec beaucoup de conviction, de détermination, d'envie et de passion que nous lui reconnaissons tous. En tout cas, vous pouvez être sûrs que ce que nous avons prévu de faire, nous continuerons à le faire selon les indications que je vous ai données il y a 6 mois, il y a un an, il y a un an et demi et il y a presque deux ans.

S'agissant du mobile, on s'est engagé là aussi à des objectifs très ambitieux en termes de couverture du territoire - c'était le New Deal annoncé le 14 janvier 2018 - avec des opérateurs de téléphonie qui ont pris des

engagements forts pour garantir une couverture mobile de qualité, sachant que nous en sommes même venus à revoir ce qu'on appelait une qualité de service. Souvenez-vous qu'avant, une qualité de service, c'était alors que vous puissiez avec n'importe quel opérateur avoir une barre dans une zone prédéfinie d'une commune. Mais dès que vous vous éloigniez de cette zone très définie ou dès que vous n'aviez pas cette barre, vous n'étiez pas considéré comme une zone blanche. C'est ce que nous avons changé dans le cadre du New Deal, en revoyant même la qualité de service et en disant maintenant qu'une zone blanche est une zone où il n'y a pas au moins un opérateur de bonne qualité. Et cela change tout.

Quand je suis arrivé à la tête de ce ministère, il y avait officiellement en France 600 zones blanches ! Depuis lors, nous avons engagé le traitement de près de 850 zones blanches et chaque année nous allons en traiter plusieurs centaines pour pouvoir y remédier le plus rapidement possible. Ces actions dans le cadre du New Deal reposent exactement sur les mêmes logiques que nous avons mises sur la table pour le THD, c'est-à-dire des engagements contraignants. Comment l'avons-nous fait ? Et bien en changeant de paradigme, c'est-à-dire en faisant en sorte que les enchères pour la 4G soient maintenant définies par un aménagement du territoire et non pas par une simple enchère budgétaire, et cela change tout.

Nous l'avons fait également dans le cadre de la loi Elan, avec de nouvelles mesures prises pour faciliter le déploiement et que nous sommes en train de mettre en œuvre. Je pense notamment à un sujet qui a fait l'objet d'un débat assez fort dans les hémicycles sur le rôle des architectes des bâtiments de France dans le déploiement des antennes de téléphonie mobile. C'était une vraie volonté

politique que d'ouvrir cette boîte de Pandore. Vous connaissez toutes et tous les difficultés que vous avez observées mais également la difficulté d'aborder ce sujet de façon totalement apaisée au sein du Parlement, mais nous l'avons fait.

Enfin, troisième élément, nous suivons de manière très précise avec l'Arcep le rythme de déploiement de ce New Deal. Il va sans dire que **ce New Deal vient en sus du déploiement déjà prévu par les opérateurs. C'est 3 milliards d'euros supplémentaires par rapport aux déploiements faits par les opérateurs de téléphonie mobile**, que ce soit sur le mobile ou sur le THD. Vous avez très certainement vu et lu avec attention les chiffres publiés ce matin par l'Arcep, faisant état d'un investissement sans précédent, record, de 9,8 milliards d'euros de la part des opérateurs dans le déploiement des infrastructures dans notre pays. C'est une très bonne nouvelle et il faut continuer en ce sens.

Pour faire cela, quatrième élément, nous suivons maintenant de manière très précise et transparente le rythme de déploiement de ce New Deal qui comporte plusieurs éléments. Il y a d'abord un élément fort qui est le passage des anciennes technologies aux nouvelles technologies, c'est-à-dire des pylônes 2G-3G à des pylônes 4G. L'objectif est d'ici fin 2020 de pouvoir faire la modification de 10 000 sites. Au moment où je vous parle, on est à plus de 4 000 sites en l'espace d'une grosse année. Ce rythme est réel et je peux vous dire que nous le suivons de manière très attentive et, je veux insister dessus, de manière totalement transparente.

Sur le déploiement dans les territoires, il y a aujourd'hui un certain nombre de territoires sur lesquels il faut aller plus loin, je pense notamment aux territoires ultramarins. C'est pour cela que le gouvernement lance dès cette année les travaux pour l'attribution

d'une nouvelle bande de fréquences aux opérateurs, **la bande de 700 MHz, qui permettra notamment de mieux inclure les territoires ultramarins dans le déploiement de la téléphonie mobile.** Ce sera très certainement là encore une opportunité pour obtenir de nouveaux engagements de la part d'opérateurs, qui ne sont pas forcément les mêmes qu'en métropole, pour s'assurer du déploiement important et rapide de la téléphonie mobile dans nos territoires ultramarins.

Le gouvernement va aussi mettre en place un nouveau dispositif de plusieurs millions d'euros pour apporter des solutions parfois plus complexes dans nos territoires ultramarins. Cela va exactement le même sens que le guichet cohésion des territoires que nous avons lancé avec le Premier ministre il y a quelques semaines, qui prévoit une enveloppe de 100 millions d'euros avec des aides pouvant aller jusqu'à 150 euros pour permettre l'installation d'infrastructures autres que le filaire - il en existe plusieurs types - pour s'assurer que, même dans les endroits les plus reculés, ou dans les endroits moins reculés mais où le filaire n'est toujours pas là, que d'autres solutions puissent être accessibles - et j'emploie à dessein ce terme - par nos concitoyens.

Je voudrais à ce titre, concernant le déploiement, remercier très chaleureusement les collectivités territoriales. Vous savez que dans le déploiement du mobile, on est parti d'un principe qui a toujours été de se demander comment faire différemment les choses par rapport à ce qui avait été fait par

le passé pour accélérer. Nous l'avons fait dans le mécanisme même d'octroi des fréquences, mais nous l'avons fait aussi par exemple dans le financement des pylônes - jusqu'à présent, dans les traitements des zones blanches, les pylônes étaient à la charge des collectivités. Nous l'avons fait aussi dans les obligations qu'on donnait aux opérateurs : aujourd'hui, dans le New Deal, lorsqu'une collectivité donne un terrain à un opérateur, l'opérateur a un an pour mettre en service le pylône - jusqu'à présent, c'était livrer l'installation. Et si le terrain n'est pas livré par la collectivité, c'est 2 ans, avec là encore la nécessité de mise en service du pylône. Cela change tout dans les faits.

Nous allons commencer à inaugurer dans les prochaines semaines les premiers pylônes d'une première liste que nous avons arrêtée d'abord en juillet, puis en décembre 2018, de 485 sites traités au titre de ce New Deal. Suite à ces 485, nous avons annoncé quelques semaines après, 115 nouveaux sites, puis 207 nouveaux sites, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on est à plus de 800 et quelques sites qui sont en cours de traitement et qui tous vont voir le jour dans les toutes prochaines semaines et au maximum 2 ans pour celles et ceux qui sont l'objet d'un terrain non mis à disposition par la collectivité. Donc le déploiement se fait de manière très rapide là aussi. Dans les prochaines semaines, j'aurai l'occasion d'annoncer une nouvelle vague de nouveaux sites. Je le ferai de manière très régulière au fur et à mesure que ces sites seront identifiés.

« Le gouvernement va aussi mettre en place un nouveau dispositif de plusieurs millions d'euros pour apporter des solutions parfois plus complexes dans nos territoires ultramarins. »

Fondamentalement, c'est là aussi ce qu'on a changé : **ces sites sont identifiés par vous et non par les opérateurs dorénavant.** Ça n'était pas le cas dans les anciens programmes - et je ne jette la pierre à personne, c'était ce que le gouvernement avait mis en place jusqu'à présent. Ces nouveaux sites sont listés par un arrêté que je signe sur la proposition des équipes-projets qui ont fait l'objet d'une très grande mobilisation de toutes les collectivités territoriales, et je voudrais vraiment vous en remercier. Depuis que nous les avons mises en place, c'est plus de 200 réunions d'équipes-projets qui se sont tenues localement depuis l'été 2018, avec environ 70 équipes-projets qui ont été constituées et qui sont animées par le pendant de la Mission France Très haut débit qui est la Mission France Mobile. Je peux vous dire que nous continuerons avec la même détermination, la même envie, le même objectif que nous partageons tous, à faire en sorte que cette accélération que je décrivais pour le THD puissent aussi s'opérer pour le mobile.

Aujourd'hui, il n'est plus possible que dans nos territoires, la première des questions posées par toute personne souhaitant aller y habiter ou y vivant soit de demander « pourquoi je n'ai pas de barre sur mon téléphone ? » et que la réponse soit de dire simplement : « ne vous inquiétez pas, cela va arriver »... Chose que l'on dit depuis des années. Il faut que cela arrive concrètement aujourd'hui sur les territoires.

En guise de conclusion, je voudrais vraiment à la fois porter un message de partenariat et dire que je suis à vos côtés, mais je crois que, pendant deux ans, je vous ai vraiment démontré à quel point la position que nous

portions au sein du gouvernement n'était pas une position dogmatique, mais une vraie position de partenariat avec une responsabilité des uns et des autres, des élus locaux qui sont donneurs d'ordre, des opérateurs qui doivent avoir des objectifs contraignants, et un État qui devait changer un certain nombre de choses, choses que nous avons faites.

« Nous devons porter une attention collégiale sur la question de la ressource humaine liée au développement à la fois du THD et du mobile. »

Deuxièmement, une totale détermination pour continuer à aller encore plus vite et ne pas se satisfaire du rythme déjà très accéléré que nous avons créé. Il faut continuer cette accélération.

Troisièmement, il n'y a aucun sujet que j'éluiderai. La question des AMEL, j'y ai répondu clairement ; la question de la réouverture du guichet également. Ces débats sont devant nous dès lors que nous aurons finalisé cette évaluation, et on ne se défaussera devant aucune responsabilité. C'est vraiment la cohérence de tous nos propos qui sera tenue

Et, quatrièmement, dans l'année qui vient, les mois qui viennent, nous avons d'autres défis qu'il nous faut relever collégialement et qui je trouve remontent de plus en plus. Je voudrais terminer là-dessus. Je pense que nous devons porter une attention collégiale sur la question de la ressource humaine liée au développement à la fois du THD et du mobile. C'est un sujet qui revient de plus en plus, que nous prenons à bras le corps avec mes collègues de Bercy, notamment Agnès Pannier-Runacher, et c'est pourquoi nous avons fait en sorte que le mobile et le THD puissent intégrer les contrats de filière. Mais **la responsabilité sur la formation est une responsabilité partagée avec les collectivités** et notamment avec les régions. J'étais à

Régions de France il y a quelques jours pour pouvoir évoquer ce sujet, ô combien important.

Le deuxième sujet, c'est la question de la ressource en termes de moyens, fibre ou autre. C'est quelque chose que nous suivons aussi avec attention. Il y a moins de remontées aujourd'hui qu'il n'y en avait il y a quelques mois sur le sujet, mais c'est aussi le facteur qui explique pourquoi on a voulu réintégrer le mobile et le numérique dans ces contrats de filière, pour s'assurer et suivre avec attention ce déploiement.

Troisième et avant dernier axe qui va guider nos travaux cette année, c'est évidemment **la 5G** avec les attributions de la 5G et aussi avec un volet très clair lié aux territoires qui est inclus dans la lettre de cadrage et qui est partagé par tous les ministres de ce gouvernement - j'insiste dessus en répondant ainsi à la question de Patrick Chaize.

Enfin, un dernier élément est extrêmement important à mes yeux et je prends à ce titre l'exemple de tout ce que nous avons pu vivre collégialement dans le cadre du grand débat. Le numérique ou la téléphonie mobile a été un sujet du grand débat. Mais je pense que si ce grand débat avait eu lieu il y a deux ans, et d'ailleurs on l'avait vu lors de l'élection présidentielle, le principal sujet aurait été les infrastructures. Aujourd'hui, dans le grand débat, je ne dis pas que cela n'a pas été un sujet, mais le premier des sujets sur le numérique était la question de l'usage. Cela veut dire plusieurs choses. Cela veut dire déjà que l'accélération que j'évoquais commence à se ressentir. Je n'ai aucun triomphalisme là dessus, au contraire mon objectif est de

« Le premier des sujets sur le numérique était la question de l'usage. »

continuer à mettre beaucoup de pression dans le tube car c'est comme cela que l'on avance.

Mais aujourd'hui, le premier sujet mis en avant par beaucoup, c'est la question de l'usage, ce qui implique d'autres pans de politiques publiques, ô combien importantes, qui aujourd'hui sont portées par mon collègue et ami Cédric O. Je pense au Pass numérique, à toute l'inclusion numérique et à la lutte contre l'illectronisme qui est aussi un sujet partagé par les collectivités et avec les collectivités territoriales. Mais il n'est pas possible, le jour où vous mettez la fibre, que personne n'y ait accès. C'est comme si on déposait un TGV en bas de chez vous et qu'on ne mettait pas d'arrêt. Vous créez encore plus ce sentiment de frustration de la part de l'ensemble de nos concitoyens. C'est d'autant plus important quand vous savez que cet illectronisme touche presque 13 millions de nos concitoyens au moment où je vous parle. Toutes les conclusions prises par le président de la République, par exemple dans le cadre du grand débat, doivent également concourir à

lutter contre cet illectronisme à travers les maisons France service, à travers les initiatives sur les tiers-lieux que nous sommes en train de finaliser avec Jacqueline Gourault, à travers la politique d'aménagement du territoire que portent mes collègues Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu.

Vous le verrez, il y a encore beaucoup de chantiers, la route est encore longue. Je pense sincèrement que le chemin que nous avons pris tous ensemble est le bon, mais aujourd'hui il n'y a qu'un seul juge de paix derrière tout cela, c'est la perception de nos concitoyens. Tant que ce sentiment de frustration

perdurera, c'est que nous n'aurons pas travaillé assez collégalement. Nous n'y arriverons que si nous restons unis malgré les difficultés au quotidien que l'on peut percevoir.

Il ne faut jamais oublier que, jusqu'à présent, le numérique a toujours été présenté comme la solution à tous les maux, comme la solution visant à rompre avec le sentiment de

déclassement d'un certain nombre de territoires. La réalité, c'est que jusqu'à présent, le numérique a aggravé la fracture territoriale et cela, évidemment, ce n'est ni normal ni acceptable, et c'est bien cela que l'on cherche à changer. C'est je crois, la mission qui nous porte tous et, tous ensemble, j'en suis persuadé, nous y arriverons.

Merci pour votre invitation.



Photo colloque TRIP printemps 2019

Julien Denormandie,
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales,
chargé de la ville et du logement

Patrick Chaize, Président de l'Avicca
Bernard Laget, Président du SIEL-TE

© SIEL 42